

Confinement

Comment savoir à quoi correspond une distance autour de chez vous ?

C'est (presque) simple grâce à cette application mise en place sur le site du gouvernement (via IGN) à cette adresse : www.geoportail.gouv.fr/carte

Suivez les étapes ci-dessous et vous obtiendrez une carte dite « en tache d'huile » autour de chez vous... L'intérêt de cette carte est qu'elle ne représente pas un cercle, un rayon « à travers champs » mais une zone calculée depuis des routes et des chemins.

C'est parti :

1 - Connectez-vous sur le site www.geoportail.gouv.fr/carte

 2 - Renseignez la fenêtre « Chercher un lieu, une adresse, une donnée » avec votre adresse de départ (En évitant la saisie des « Bis », « Ter » etc...).

Validez votre choix pour obtenir un zoom avec une cible sur votre sélection.

3 - Dans un onglet en haut à droite de votre écran figure une « clé à molette ».
Cliquez dessus pour « accéder aux outils cartographiques »

4 - Sélectionnez « Mesures »

5 - Dans cette rubrique, sélectionnez "Calculer une isochrone" (Ça ne mord pas...)

6 - Précisez votre adresse postale complète (même si vous l'avez déjà fait au tout début)

7 - Cliquez sur "Isodistance" (alors que c'est le bouton « isochrone » qui est présélectionné).
Précisez la distance souhaitée, (en l'occurrence "1" kilomètre pour le confinement) dans le bloc « distance ».
<u>Remarque</u>: Si vous laissez la sélection sur « Isochrone » il vous faudra alors renseigner le bloc « Temps » en dessous pour afficher la distance moyenne qui peut être parcourue selon le temps sélectionné, par un piéton ou une voiture.

8 - Dans le « mode de transports » le bouton « Piéton » doit être sélectionné

9 - Le « Sens de parcours » doit-être positionné sur « Départ »

10 - Les « passages autorisés » sont tous cliqués

11 - Lancez enfin "Calculer" en bas de cette colonne pour afficher votre carte de zone de sortie autorisée.